

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE
Un an... \$ 3 00
Six mois... 2 00
Trois mois... 1 50
Quatre mois... 1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an, au comptant, d'avance... 0 75

ERNEST PACAUD, Editeur-propriétaire

L'ÉLECTEUR

QUÉBEC, 7 MAI 1892.

ÉDITION DU MIDI

Périssent la justice et la liberté!

AVANT TOUT LE PARTI!

De partout s'élève un cri d'indignation à la vue du bill de sir John Thompson pour renouer la carte électorale.

C'est une odieuse mesure d'injustice que vient de présenter le ministre de la Justice.

Nous en avons déjà fait voir à grands traits l'iniquité pour ce qui concerne le Dominion en général.

On a méconnu les principes les plus élémentaires de justice et d'équité pour satisfaire un misérable esprit de parti.

On augmente indûment la représentation de certains centres parce qu'ils sont conservateurs et l'on fait disparaître les comtés ruraux, parce qu'ils sont reconnus pour leurs idées libérales.

On change la limite de certains comtés de manière à faire de trois ou quatre comtés libéraux, deux ou trois divisions conservatrices.

C'est ainsi que de St-Hyacinthe, Chambly, Bagot et Rouville, qui sont aujourd'hui représentés par trois libéraux et un conservateur, on fait de ces quatre comtés une division libérale et trois conservatrices.

Il y a des vétérans politiques, comme MM. Geoffrin et Dourassa, à qui l'on vole leurs comtés, tandis que d'autres divisions électorales avec une population moindre que Verchères et St-Jean ne sont pas altérées.

St-Jean et Herville, avec une population de 24,000 sont réunis, tandis que Soulanges et Vaudreuil avec une population de 20,000, demeurent séparés.

Les premiers sont des comtés libéraux; ils doivent disparaître. Mais les deux derniers sont représentés par deux conservateurs, et l'on prend garde d'y toucher.

Entrons un peu dans les détails, afin de bien faire voir au public que le gouvernement n'a en vue que le résultat électoral.

LA NORD DU FLEUVE
A L'Assomption, M. Gauthier a été élu l'an dernier par 78 voix seulement.

Il fallait à tout prix annihiler cette majorité. On prend Lavallière dans le comté de Berthier, et on l'annexe à L'Assomption.

Lavallière a donné un dernier vote 133 votes conservateurs, et 97 libéraux. Ce changement assure la réélection de M. Beausoleil à Berthier, mais met les libéraux en danger à L'Assomption.

A Juliette, M. Lippé trouvait St-Paul un peu embêtant avec sa majorité libérale de 220. Aussi se proposait-on de jeter cette paroisse dans Montcalm, où elle ne saurait faire beaucoup de tort au parti conservateur qui y est tout puissant.

néant de force quatre paroisses qui ont donné aux dernières élections une majorité conservatrice de 278 voix.

On cherche à démanteler la vieille citadelle libérale de St-Hyacinthe en lui annexant les 298 voix de majorité conservatrice de St-Antoine et Ste-Marie de Verchères, et en lui enlevant les 142 voix de majorité libérale de Ste-Madeleine et St-Charles, transférées à Rouville.

De même, les libéraux sont refoulés dans les limites du comté de Richelieu, auquel on a adjoint Verchères, Sainte-Thérèse et Contre-cour, soit 361 voix de majorité libérale. St-Marcel va porter à Bagot ses 60 voix de majorité conservatrice.

Et dans tout cela, il faut voir la manière abominable dont ces comtés sont déshabillés. Rouville, Chambly, St-Hyacinthe sont démembrés d'une manière atroce, contre toutes les lois de la nature et du bon sens.

On a tout bonnement imité les monstruosités du "gerrymander" de 1882 dans Ontario.

C'est là qu'on voit les beautés du système du scrutin uninominal, qui permet au parti dominant de parquer ses adversaires dans les limites qu'il lui plaît de leur assigner, afin d'en avoir meilleur marché.

Grâce à cet abominable système, qui est la négation même de la liberté électorale, on arrive à ce résultat, que 10,000 libéraux n'éisent qu'un député tandis que le même nombre de conservateurs en élisent deux, et qu'une minorité dans le peuple sera la majorité dans le parlement.

Est-ce qu'à la fin il n'y aura pas assez d'hommes justes et généreux pour se soulever contre pareille tyrannie?

L'esprit de parti aveugle-t-il nos compatriotes au point de leur faire dire: C'est une injustice, nous le savons; mais c'est le parti qui l'exige: les libéraux n'ont pas droit à la justice!

AU PARLEMENT

Mardi prochain aura lieu à Spencer-Wood, un grand dîner auquel plusieurs des journalistes sont conviés, ce sera le troisième dîner depuis le commencement de la saison. Le dîner officiel, à l'ouverture, et celui des juges cette semaine l'ayant précédé. Il y en aura, dit-on, trois autres avant la fin de la session.

Madame Leblanc est maintenant à Québec. Elle est accompagnée de Mademoiselle Orilla Roy. Ces dames ont déjà reçu beaucoup de visites.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

ECHOS D'OTTAWA

Une opinion de cultivateurs anglais en faveur de la réciprocité
La politique des torries condamnée par les commissaires qu'ils ont nommés eux-mêmes

LE REMANIEMENT DES COLLEGES ELECTORAUX

La représentation des catholiques diminuée

Bien qu'ils aient augmenté en nombre

La ville de Trois-Rivières scricriée

POURQUOI LE PROJET DES ABATTOIRS A ÉTÉ REJETÉ

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 6 mai.—Les députés des cultivateurs anglais qui ont été envoyés dans les provinces maritimes fin d'arriver par sir Charles Tupper, pour choisir les endroits les plus propices pour l'immigration, ont adressé à sir Charles Tupper un rapport disant qu'ils ne peuvent recommander aux émigrés d'aller au Nouveau-Brunswick ou à la Nouvelle-Écosse tant que le marché des États-Unis restera fermé aux produits de ces provinces.

Ces cultivateurs de ces provinces, disent-ils, sont obligés d'abandonner leurs terres et de s'en aller à l'étranger à cause de la politique de taxation à l'entrave du parti torrie.

Ainsi les torries sont condamnés par les commissaires choisis par eux-mêmes.

Le bulletin du recensement relatif à l'augmentation de la population dans les provinces religieuses du Canada dans la dernière décennie, indique que les catholiques ont augmenté d'un demi-million durant cette période, tandis qu'il n'y a pas pratiquement eu d'augmentation parmi les protestants. Les deux éléments sont maintenant à peu près égaux en nombre.

ainsi que nous l'apprend un rapport officiel tout récemment produit, et ce pour ne pas déplaire aux distillateurs favorisés et aux torries d'Ontario.

On voit par le rapport en question que, notant ses dénégations répétées de l'an dernier, le gouvernement Abbott a bel et bien passé l'ordre en conseil autorisant l'importation en franchise du bétail américain demandé par la compagnie des abattoirs projetés de Trois-Rivières, mais qu'il a été forcé de le retirer presque aussitôt après.

La Compagnie canadienne internationale des abattoirs demandait l'importation en franchise au Canada des bestiaux vivants des États-Unis et d'ailleurs pour être abattus à Trois-Rivières et exportés, et cette demande était appuyée par les sénateurs Lacoste, Montplaisir et Tassé et MM. Carignan et Desautels, députés aux Communes. Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières, se favorisait particulièrement.

"Quand à l'influence qu'il pourrait avoir dans la province de Québec, disait-il un jour, je puis vous assurer que la grande majorité du peuple désire fortement la réouverture de cette entreprise et croire le gouvernement qu'il n'aurait pas hésité à l'abandonner si le projet n'est pas favorisé, cela causera beaucoup de mécontentement." Un rapport d'un comité du conseil privé approuvé par le gouvernement général le 4 juin 1891 indique que le ministre de l'Agriculture soumettait au conseil le projet de l'importation en franchise du bétail américain et les règlements qui devraient être établis à ce sujet.

On se rappelle aussi que l'honorable M. Abbott se prononça en faveur du projet au Sénat.

Mais en août suivant M. Gooderham Worts et Walker & fils et d'autres torries favorisés d'Ontario commencèrent une agitation contre le projet et réussirent à le faire tomber, comme on l'a vu plus haut.

Assemblée législative

Huitième parlement.—Première session

(Nouvième séance)

6 mai.

L'Assemblée législative n'a siégé que très peu de temps encore hier.

Le comité des ordres permanents a fait rapport des pétitions suivantes:

Demande d'incorporation du Crédit Foncier dans la province de Québec.

Demande d'introduire un acte pour la vente des îles de la Madeleine, faite par M. Isaac Histrum Coffin, de Châteauguay.

Demande d'incorporation du village de Cookshire en ville.

Pour la liquidation de la succession Workman;

Pour l'incorporation de la "Union Stockyards, Abattoirs and Meat Packing Co." de Montréal;

Pour la consolidation de la charte de l'Union Saint-Joseph de Farmland;

Pour un acte pour renouveler et amender la charte de la compagnie Lachine et Hochelaga.

La motion de M. Morris relative à l'abolition du Conseil législatif se lit comme suit:

"Que aussitôt que les intérêts de la province de Québec le permettent, il est demandé que le Conseil législatif soit aboli, à la condition cependant que ce soit compatible avec les droits et à la dignité de l'honorable Chambre."

M. TURGEON introduit un bill intitulé: "Acte pour modifier la constitution de la province de Québec, en ce qu'elle concerne le Conseil législatif."

M. Cartier introduit d'autres bills amendant la loi relative au collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, et M. Pettit un bill intitulé: "Acte pour amender les articles 2319 et 2320 des statuts révisés relatifs aux juges de la Cour Supérieure."

M. TURGEON.—Est l'intention du gouvernement de soumettre à la chambre à cette session, un projet de loi concernant le renouvellement du contrat pour l'entretien des aliénés avec les propriétaires de l'Asile de Beauport?

Si oui, le gouvernement a-t-il l'intention de se réserver le contrôle médical sur les aliénés?

L'hon. M. PELLETIER répond que la question est à l'étude.

M. TURGEON.—Quelles sont les raisons qui ont motivé la destitution du Dr Brochu, comme inspecteur hygieniste en vertu de l'acte des manufactures?

Y a-t-il eu quelques plaintes contre lui, et si oui, par qui?

Par qui a-t-il été remplacé?

Quel est ou sera le salaire de son remplaçant?

L'hon. M. PELLETIER répond que cette destitution a été faite dans un but d'intérêt public et d'économie. Le titulaire de l'emploi est maintenant M. le Dr Samson sans salaire attaché à sa charge.

M. DECHÈNE.—Qui était, avant le 16 décembre dernier, le greffier des comités de l'Assemblée législative?

Quel était son salaire?

Qui est maintenant titulaire de cet emploi?

Quel est son salaire?

L'honorable M. PELLETIER.—Le salaire du greffier titulaire était de \$700, et le titulaire actuel n'est nommé que pour la session avec un salaire de \$200 par jour.

M. DECHÈNE.—Le notaire Boutin-Bourassa est-il encore à l'emploi du gouvernement? Si non, quelles sont les raisons de sa destitution?

L'honorable M. PELLETIER.—A la première question: Non; à la deuxième: Dans un but d'intérêt public et d'économie.

Sur motion de l'honorable M. HALL, la Chambre se forme ensuite en comité des subsides sur les estimés supplémentaires et la Chambre s'ajourne à lundi à 3 heures.

PARLEMENT FEDERAL

Septième parlement.—Deuxième session

(4e séance)

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 6 avril.

À la Chambre des Communes, aujourd'hui, on a soumis une pétition montrant en faveur des droits politiques des femmes.

La pétition, qui porte plusieurs milliers de signatures recueillies dans tout le Canada, formait un rouleau de papier volumineux.

La Chambre a ensuite repris la discussion annoncée, hier soir, sur le bill du hon. M. Abbott, sur la loi de suspension des amendements après avoir apporté quelques amendements au bill.

Avant que la chambre se forme en comité des subsides, M. Edgar a demandé pour quelles raisons la loi autorisant il y a deux ans, concernant les droits d'auteurs, n'avait pas été mise en exécution.

Sir JOHN THOMPSON répond que l'Angleterre n'a pas encore donné son con-

sentement à cette loi, des négociations se poursuivent en ce moment à ce sujet.

Sir John espère que la question sera réglée sous peu.

M. DAVIES dit qu'il vient d'apprendre que le lieutenant-gouverneur de l'île du Prince-Édouard, le ministre de la justice et le bill que vient d'adopter la Législature de l'île abolissant le Conseil législatif; il cite l'opinion de sir John Macdonald, disant qu'un lieutenant-gouverneur ne peut pas refuser de recevoir l'avis de ses ministres, à moins que cet avis porte sur des questions venant en conflit avec les intérêts impériaux.

Sir JOHN THOMPSON dit qu'il n'a pas encore reçu d'avis du lieutenant-gouverneur, auquel le gouvernement n'a donné aucune instruction spéciale lorsqu'il a été nommé.

M. LAURIER dit que si les faits sont tels que rapportés dans le télégramme de M. Davies, c'est une question très grave. On vote ensuite des subsides.

L'honorable M. HAGGART annonce que des changements ont été faits aux plans du canal de St-Martin et que le coût estimé d'abord à trois millions sera maintenant de quatre millions. Par ces changements la hauteur moyenne, sur les bords sera de 21 pieds; lorsque l'eau sera basse, elle sera de 20 1/2 pieds, la même chose que celui voté par le congrès américain.

Les autres travaux en rapport avec le canal à Port Arthur, dont le coût sera de quatre millions et quatre cent mille et sera de 100 à 60 pieds et portées à 900 pieds de longueur.

A dix heures et quart la chambre s'ajourne.

CONSEIL DE VILLE

L'augmentation de la taxe sur la propriété

REPRISE DU DÉBAT

UNE SÉANCE ANIMÉE

La proposition d'augmentation rejetée par 17 contre 12

Séance de vendredi le 6 mai.

La séance au conseil de ville hier soir a été très importante.

L'ordre du jour, très chargé, contenait pas moins de dix-huit questions à décider, dont les principales sont l'augmentation de la taxe sur la propriété et l'éclairage de la ville à la lumière électrique.

Son Honneur le maire Frémont présidait la séance.

Étaient présents: MM. les échevins et conseillers Paul, Griffin, Parent, Hearn, Duchaine, Gagnon, Dussault, Thibaudaud, Robitaille, Moisan, Boisvert, Foley, Angers, Robitaille, Fiset, Tessier, Pouliot, Kirouac, Vincent, Piquet, Chambers, Gignac, Déchène, Rancour, Béland.

Après avoir expédié les affaires de routine, on passe à l'ordre du jour.

La première question est celle concernant une augmentation de la taxe sur la propriété de 1/2 cent.

On se rappelle que le vote de vendredi dernier, qui était en faveur de la motion de l'honorable M. Hearn, contre l'augmentation de cette taxe s'est trouvé nul, le minut ayant soulevé pendant qu'il dépoillait le scrutin.

Son Honneur le maire dit que ce vote a donné 13 pour la motion et 15 contre. Il est donc nul.

M. Hearn proteste et demande qu'elle soit considérée de nouveau. M. Pelévin Gagnon et M. le conseiller Piquet l'appuient. Ce dernier dit qu'il vote contre la motion par méprise à la dernière séance et veut se rétracter.

M. TURGEON.—Est l'intention du gouvernement de soumettre à la chambre à cette session, un projet de loi concernant le renouvellement du contrat pour l'entretien des aliénés avec les propriétaires de l'Asile de Beauport?

Si oui, le gouvernement a-t-il l'intention de se réserver le contrôle médical sur les aliénés?

L'hon. M. PELLETIER répond que la question est à l'étude.

M. TURGEON.—Quelles sont les raisons qui ont motivé la destitution du Dr Brochu, comme inspecteur hygieniste en vertu de l'acte des manufactures?

Y a-t-il eu quelques plaintes contre lui, et si oui, par qui?

Par qui a-t-il été remplacé?

Quel est ou sera le salaire de son remplaçant?

L'hon. M. PELLETIER répond que cette destitution a été faite dans un but d'intérêt public et d'économie. Le titulaire de l'emploi est maintenant M. le Dr Samson sans salaire attaché à sa charge.

M. DECHÈNE.—Qui était, avant le 16 décembre dernier, le greffier des comités de l'Assemblée législative?

Quel était son salaire?

Qui est maintenant titulaire de cet emploi?

Quel est son salaire?

L'honorable M. PELLETIER.—Le salaire du greffier titulaire était de \$700, et le titulaire actuel n'est nommé que pour la session avec un salaire de \$200 par jour.

M. DECHÈNE.—Le notaire Boutin-Bourassa est-il encore à l'emploi du gouvernement? Si non, quelles sont les raisons de sa destitution?

L'honorable M. PELLETIER.—A la première question: Non; à la deuxième: Dans un but d'intérêt public et d'économie.

Sur motion de l'honorable M. HALL, la Chambre se forme ensuite en comité des subsides sur les estimés supplémentaires et la Chambre s'ajourne à lundi à 3 heures.

LES CANADIENS-FRANÇAIS DANS L'OUEST

On trouve dans l'Illinois plusieurs paroisses, entre autres Pullman, Montono, Berthel, Kanaka, Petites Herbes, l'Érable, Saint-François-Xavier, etc., où la langue française est presque exclusivement parlée.

A Pullman, par exemple, pas moins de 1,000 ouvriers canadiens-français travaillent dans les ateliers où se construisent les chars magnifiques que tant le monde connaît. Même le chef de l'atelier de finissage et d'ornementation est un Canadien-français.

A Bourbonnais, un petit village très prospère, on ne peut trouver un seul habitant n'appartenant pas à la race canadienne-française.

Celle des allocations aura lieu vendredi prochain.

VEUILLEZ ESSAYER NOS THÉS.

VANDRY & TURCOTTE, 35, rue St-Jean.

JUGEMENTS EN COUR SUPÉRIEURE

6 Mai, 1892.

Par Son Honneur le juge Chaveau:

La Banque du Peuple vs Bryant et al.—Exception déclinatoire de Bryant, Powis et Bryant, renvoyée avec dépens.

Même cause.—Exception à la forme de Bryant et al., renvoyée sans frais.

Même cause.—Exception à la forme de Bryant et al., pour bref amendé, renvoyée sans frais.

Joseph et Martin et Talbot, opposant.—Motion pour nommer un commissaire enquêteur, accordée quand aux témoins de l'opposant.

Jalbert vs Carbery.—Motion pour rejeter la commission rogatoire, renvoyée sans frais.

Même cause.—Motion pour ouvrir commission rogatoire rejetée.

Même cause.—Motion pour ouvrir commission rogatoire rejetée.

Même cause.—Motion pour rejeter commission rogatoire renvoyée sans frais.

Falardou vs Gignac, et Plamondon, tiers-saisi.—Requête du tiers-saisi pour permission de faire une nouvelle déclaration mise hors du délibéré.

Dellille vs Smeard et al.—Jugement contre les défendeurs solidairement pour \$2,230, intérêts et dépens distraits.

Barnabé vs Desrochers.—Jugement hypothécaire.

Morissette vs Cardinal et al.—Jugement contre les amendes, solidairement pour \$257,50, intérêts et dépens distraits.

Cinq-Mars vs Séminaire de Québec.—Motion pour rejeter partie du plaidoyer renvoyée.

La veuve Neilson et Nesbitt, curateur.—Jugement déclarant que le cédant, insolvable à droit, a vendu son fonds, non tenu au requête pour possession.—Réponse en droit du curateur renvoyée avec dépens.

Bertrand vs Godin.—Motion que le demandeur produise documents accordés etc., avec dépens en faveur du défendeur.

Flood vs Forsyth.—Motion pour participation accordée (interdit 15 jours) avec dépens.

Courchaine vs Gilbert.—Motion pour péremption accordée—instance périmée.—Action renvoyée avec dépens, sans aac pourvoir.

Gaudin vs St-Jean, et Boisseau opposant.—Jugement conformément aux conclusions de l'opposition.

Même cause.—Ordonné que si la loi est renvoyée au shérif.

À la mémoire de Alphonse Noël, M.D., ancien élève de l'Université Laval, décédé à Menton, (France)

"J'en eus vieux, impudent au sage,

"Toi qui, o'ieux en eux, errant comme un vaillant,

"Se fust l'instinct d'un plaisir ou l'appel d'un bon,

"Voyageur au vastu si lointain,

"N'est-ce que pas le bit de ton bon sens?"

V. H.

Quand il quitta sa patrie pour un pays lointain, il était beau, grand, brillant de force et de santé; il allait, le pied léger, le front haut, le cœur plein d'espérance et de courage. Il est revenu dans sa patrie, mais son œil est fermé, son cœur ne bat plus. Il est parti dans le temps et revenu dans l'éternité. Qu'importe la route suivie? son voyage est terminé et c'est ici le port. Mais que reste-t-il de l'ardent jeune homme, du joyeux compagnon, de l'ami dévoué? Un souvenir.

Où, mais un souvenir ineffaçable. Sans doute, nous savons bien, que trop souvent, hélas! après quelques jours d'absence, il ne reste plus, des années les plus charmantes, que le rêve d'un songe, comme dit le poète; cependant, il y a des souvenirs qui restent de l'homme quelque chose sur qui le temps n'a point de prise; il y a quelque chose d'immuable à jamais. Pouvons-nous oublier les purs amitiés de notre enfance, les belles et les saintes intimités de notre jeunesse? Non, non, les jours, les mois, les années passent sans que ces souvenirs puissent dans notre mémoire; car pour nous ils sont immortels, ils sont indestructibles à jamais.

Ami, dors en paix ton dernier sommeil; lorsque l'ange du Seigneur sonnera le grand réveil, nous serons à tes côtés. Mais avant de nous coucher dans la tombe, nous avons à continuer la bataille humaine; nous avons encore à parler d'espérance et d'avenir. Nous parlerons aussi du passé pour redire ton nom, et te montrer que nous ne sommes pas des ingrats.

La-bas, sur la terre étrangère, tu es resté fidèle à la vérité de ces paroles du grand homme: "Aux jours de combat, et pour croire en soi-même."

"Le plus fort a besoin de quelqu'un qui l'aime, d'un cœur qui le soutienne et qui l'aide à mourir."

"Que souffrir sans ami, enfin, c'est trop souffrir."

Ainsi, bien que dans les bras d'une mère bien-aimée, d'un frère chéri, tu n'aies pu empêcher de dire: "Ce que nous aimons le plus de peine, c'est de mourir sans presser la main à nos amis." Merci d'avoir pensé à nous, merci.

Nous n'avons pas pu, nous, recueillir son dernier soupir, son dernier baiser; ce pendant nous ne pouvons oublier que nous sommes de ta race. Depuis qu'il a quitté les bords du St-Laurent, nous aussi, nous sommes souvent blessés aux pierres du chemin; nous avons su tour à tour rire et pleurer, gémir et chanter; nous avons aimé à ne pas compter sur le grand nombre d'amis, mais sur leur fidélité; nous avons dû, sans cesse, abandonner le long du sentier, des illusions longtemps caressées; nous avons souvent douté du passé; mais nous ne savons pas oublier; nous nous souvenons d'avoir aimé.

Mais ce n'est pas des larmes qu'il faut aux enfants. Séchez donc vos yeux, parents, qui l'avez tant aimé. Unissons-nous à tous à sa mémoire, par la ville.

Ces exercices militaires ont de grands avantages pour ceux qui les pratiquent et les élèves du séminaire et de l'école normale méritent des félicitations pour l'entente et le savoir avec lesquels ils s'en acquittent toujours.

Jeudi après-midi on s'est paré en bataillon dans les rues et s'est allés ensuite au drill club où ils ont exercé avec une habileté digne de vieux militaires les commandements de leurs officiers.

Le "Physical Drill" l'exercice du sabre et l'exercice du fusil ont surtout été remarquables.

ECHOS DU JOUR

Exercices militaires

Depuis quelques années les

Voici le temp

SAISON

Madame répare sa toilette; il faut un costume de printemps, des beaux chapeaux, des robes d'indienne, etc., etc.

Madame se prépare pour le déménagement, ou au moins pour le grand ménage du printemps; il faut voir aux Rideaux, Pôles, Tapis, lingerie, renouveler les prélaris, etc., etc.

Madame soigne la garde-robe de son mari et de ses fils; il faut voir aux chemises blanches, corps et caleçons de printemps, chaussettes légères, collets, cravates, mouchoirs.

Madame surveille la toilette des jeunes filles, des enfants; enfin c'est le temps de la revue générale.

Monsieur doit se pourvoir lui-même d'un bel habillement neuf, d'un pardessus léger pour le printemps; c'est le temps.

SYNDICAT DE QUÉBEC

Toujours attentif aux intérêts de ses clients et aux siens, a pourvu à tous ces besoins.

Jamais depuis sa fondation un pareil choix de marchandises n'a pu être mis à la disposition du public.

CHACUN SON COUT Les uns achètent des stocks de banqueroute, d'autres annoncent des 50 p. c. de réduction sur des vieux stocks.

SYNDICAT DE QUÉBEC

Offre à ses clients des marchandises fraîches, de modes nouvelles, une variété de choix sans égale dans la province et à des prix

Qui font la joie de l'acheteur

HÂTEZ-VOUS! PROFITEZ PREMIER CHOIX

À DEMAIN! SYNDICAT DE QUÉBEC

CHEZ

Brunet Laurent & Cie

ENSEIGNÉ

DE LA



FEUILLE D'ÉRABLE

Grande vente

d'Etottes a Robes

Cette semaine

Depuis 6c. la verge en montant

USSEI

200 pièces de Broderie 34 pouces de largeur à 20c.

BRUNET, LAURENT & CIE

EN LIQUIDATION

TELEPHONE 281

ANTI-CORYZA DU DR. ED. MORIN

Remède souverain contre le rhume de cerveau

E. ROUMILHAC

17 et 19 RUE ST-JEAN, Haute-Ville

LE SOUSSIGNÉ AYANT DÉCIDÉ DE CONTINUER SON COMMERCE de gros et en détail, comme par le passé, invite sa nombreuse clientèle et le public en général à continuer l'encouragement qu'ils lui ont si généreusement accordé jusqu'à ce jour et pour lequel il les remercie cordialement.

Importateur des meilleurs produits Français

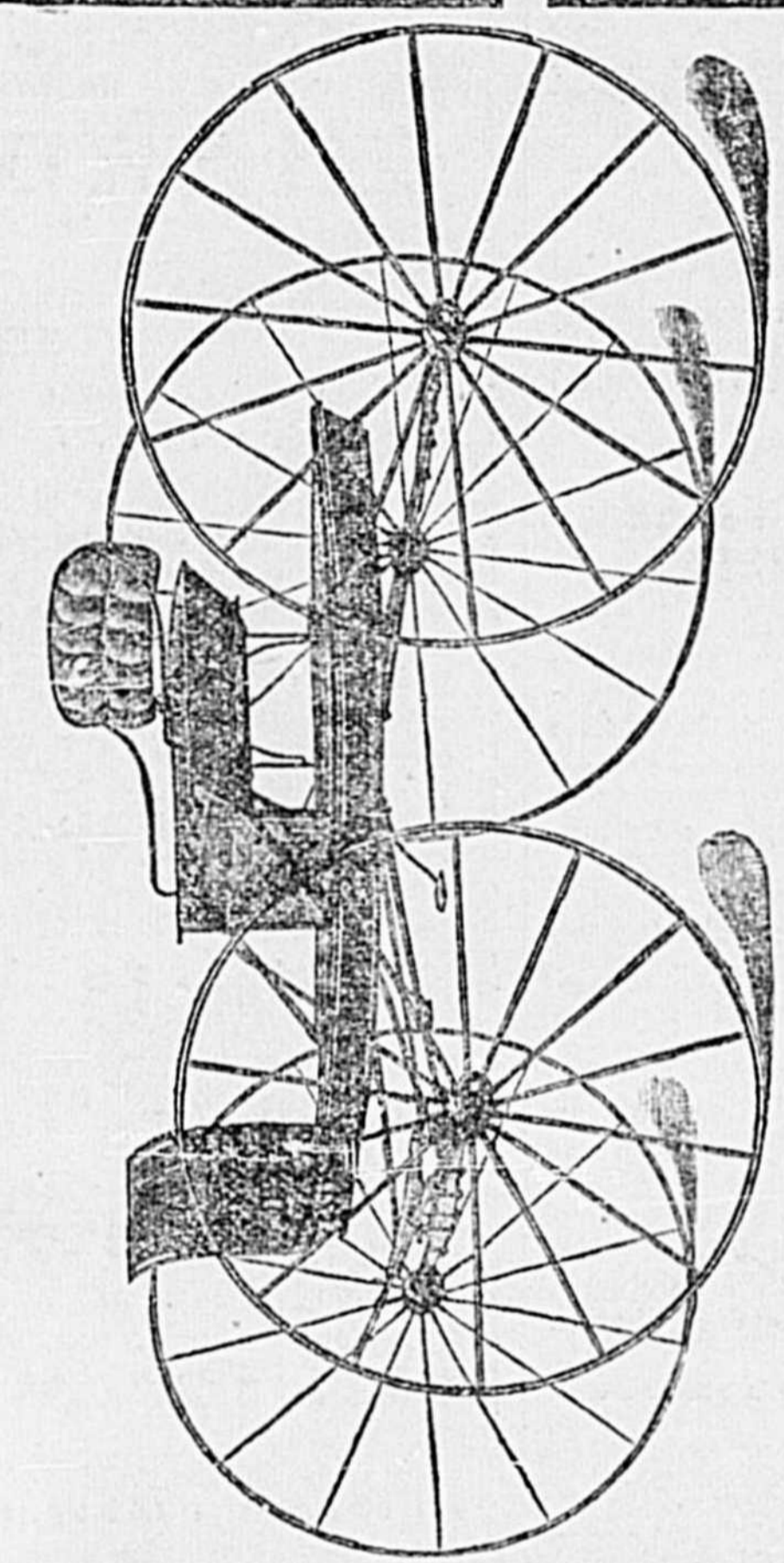
Vins de Bordeaux \$2.50 la douzaine, Cognac (vieux) \$4.00 et \$4.50 le gallon, Extra fine Champagne Maitaux, Fine Champagne Lacaux, Vins de Bourgogne, Liqueurs, Conserves, Huile d'Olive, Fromages, Gruyère, Roquefort, à la crème, etc., etc.

AUX PRIX LES PLUS REDUITS

Une visite est cordialement sollicitée,

E. ROUMILHAC 17 ET 19 RUE SAINT-JEAN, HAUTE-VILLE TELEPHONE No. 246.

Buggy Concord, Wagon Planche Express de tout genre, etc.



Toutes nos voitures sont garanties

LATIMER & LEGARÉ

273 Rue St-Paul, St-Roch, Québec.

GRANDE VENTE A REDUCTION POUR ARGENT COMPTANT

NOUS OFFRONS MAINTENANT JUSQU'AU 30 AVRIL PROCHAIN A grande réduction, tapisseries (patrons assortis) papiers, enveloppes, manilles, sacs, livres de compte etc.

AUSSEI

Un magnifique coffre-fort (safe) pour moitié prix, poêles à charbon (selfedor) neuf, tout à grand sacrifice CHEZ

J. & W. REID,

E. J. 200 Rue St-Paul, Québec.

PAPIER HYGIENIQUE

PATENTE

DE CEDRE ROUGE

POUR

TAPIS

(Manufacturé aux moulins de LORETTE)

Il est sans égal pour détruire toute espèce de vermine.

Demandez-le à votre marchand de tapis, et n'en prenez pas d'autre

AUSSEI

PAPIER Goudronné ou Feutre

Pour préserver les Fourrages et autres objets des mites et autres insectes.

ET

300 BARRILS DE COALTAR

J. & W. REID

200, RUE ST-PAUL

22 avril - 1 mois

Nouvel hôpital privé

LE Dr S. GRONDIN

Vient de transporter son HOPITAL PRIVE et son BUREAU DE CONSULTATION

RUE Ste-URSULE, No 69 et 71

Ancienne résidence du Dr. F. Montzambert

Les étrangers et les personnes de la ville, de deux sexes, ayant à subir des opérations, ou à recevoir des soins médicaux et ne voulant pas s'exposer aux dangers du séjour, dans un hôpital général, ou aux inconvénients d'être traités dans un hôtel ou maison de pension, ont à leur disposition une chambre privée à l'hôpital du Dr GRONDIN, rue Ste-Ursule, No 69. Ils auront la liberté d'employer leurs propres médecins, et de le jugent à propos.

Cette maison, vu sa localité, le parfait état de son drainage, ses améliorations modernes, ses installations expérimentées, offre aux malades les meilleures garanties possibles.

Tout cas de maladie contagieuse ou infectieuse sera rigoureusement refusé.

Une partie de l'hôpital sera réservée spécialement pour les "Maladies des Femmes".

Clinique et consultations gratuites pour les pauvres tous les mardi, jeudi et samedi de 7 à 8 heures du matin.

Tous autres renseignements, s'adresser aux heures de bureau.

TOUS LES JOURS (De 11 à 12 hrs. a. m. de 2 à 3 hrs. p. m. de 7 à 8 hrs. p. m.)

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC ST-JEAN

AVIS

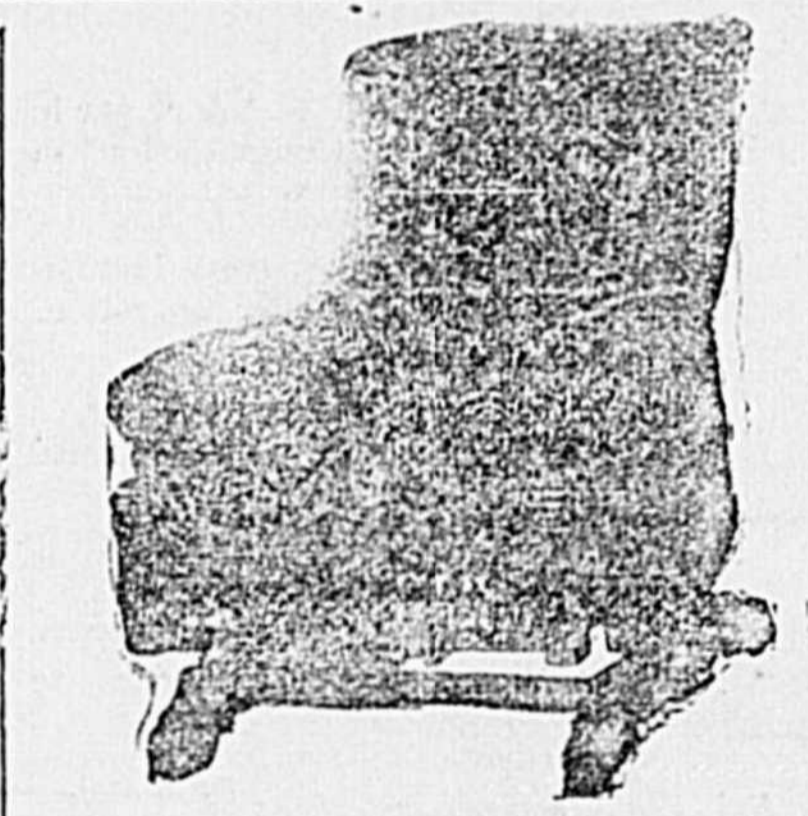
L'ASSEMBLÉE générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean sera tenue au bureau de la compagnie, rue St-André, Québec.

JEUDI, LE 12 MAI PROCHAIN, à trois heures de l'après-midi

afin d'y recevoir le rapport annuel des directeurs, pour l'élection des directeurs pour l'année suivante, et pour d'autres fins.

J. G. SCOTT, Secrétaire.

Québec, 29 avril 1922. Jusq. 12 mai.



MM. Portugais & Lemay

Meubliers et entrepreneurs de pompes funèbres

178-Côte d'Abraham-178

Ont reçu un assortiment considérable de sets de chambre à coucher, sets de parloir, tables à dîner, etc., qu'ils vendent à un énorme sacrifice.

Ils ont aussi un assortiment considérable de cercueils et toutes ces choses sont bruniées.

Ils seront aussi toujours prêts à décorer les chambres mortuaires à des prix défiant toute compétition.

RÉSIDENCES PRIVÉES:

O. PORTUGAIS, N. LEMAY, 161, rue St-Gilvier, 3, Côte de la Negresse, 1345-1ms

TELEPHONE 853

PROTEAU & CARRIGNAN

TRADE MARK

INDIA PALE ALE

STOUT STEAM XXX PORTER ALE

263, RUE SAINT-PAUL (QUÉBEC)

Québec, 15 Jan. - E. J.

A vendre ou à louer

Cette splendide résidence, dans le bloc Burroughs, Avenue des Érables contient toutes les améliorations modernes, services d'eau chaude, eau de l'égout de la ville, cloches, bains, closets, double maison pour cochers, hangars, terrain pour pâturage, barrière gratuite, occupée par feu M. James Carrel. Cette propriété est à vendre ou à louer à très haut prix.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau du Télégraph.

20 fév. - J. E. 100.

A. LEOFRED

Ingénieur Civil des Mines 23 RUE SAINT-LOUIS (QUÉBEC) év. - E. J. 140.

Etes-vous faibles?

Etes-vous convalescent?

Etes-vous nourrice?

Etes-vous nerveux?

FAITES USAGE DU

ALE ET BEEF

(PEPTONIZED)

Qui est une combinaison de

Bœuf, Houblon, Barley Pepsine et Malt

Prix : 25 Cents la Bouteille

En vente chez tous les pharmaciens. Québec, 23 février - E. J. 24.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!



CHAPEAUX DE FEUTRE

Pour le printemps est maintenant complet

Nous exhibons toutes les nouvelles formes de couleur, telles que portées à Londres et à New-York

Seuls agents pour Lincoln, Bennett & Co

Célèbres chapeaux anglais!

Voilà les dernières nouveautés de chapeaux pour les jeunes gens

Cedar, Sulphine et Manilla

PRIX MODERES

G. R. RENFREW & CIE

35 et 37, RUE BUADE

HAUTE-VILLE, QUÉBEC

SUCCURSALE: 71 et 73 KING STREET EAST, TORONTO

LOTION PERSIENNE

Pour blanchir le teint, lui rendre un éclat et conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau.

La LOTION PERSIENNE est une préparation sérieuse, unique et sûre. C'est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

La Lotion Persienne est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un simple cosmétique, mais un véritable médicament.

Feuilleton de L'ELECTEUR

58

LIEUTENANT ROBERT

Il ne savait pas encore que presque toutes les femmes, depuis les plus rouées jusqu'aux plus ingénues, sont ainsi faites qu'elles ne viennent guère à s'apercevoir des mérites d'un homme que lorsqu'elles découvrent qu'elles ont été devancées à cet égard par une autre femme.

Jusqu'à-là, ayez toutes les qualités physiques, intellectuelles et morales, il y a gros à parier que ces qualités resteront lettre morte, attendu que le rôle de Christophe Colomb et de Vasco de Gama en matière d'explorer les terres nouvelles est ce qui tente le moins les personnes du sexe. Est-ce pudeur, paresse d'esprit, répugnance instinctive? Je ne sais; mais, en tous cas, j'ai cru que c'est le seul moyen d'expliquer les faciles triomphes de tant d'hommes à bonnes fortunes qui n'en sont guère dignes. Les hommes auraient-ils donc besoin, comme les métaux précieux, d'être soumis au préalable à la pierre de touche et au poinçonnage?

D'ailleurs entre toutes les distractions qui ont cours, à l'effet d'occuper les loisirs de la vie de château, il en est une qui, bien plus que la danse et la musique elles-mêmes, cache sous les apparences les plus innocentes toutes sortes de pièges où les cœurs tant soit peu enclins à glisser sur la pente du sentiment se laissent prendre le plus aisément du monde, c'est la comédie de salon, le théâtre de paravents. Il résulte forcément de là, entre les artistes improvisés, une facilité de relations très-voisine de celle qu'on trouve dans les coulisses; on apprend à jouer avec le feu, mais aussi on se brûle souvent les doigts et plus encore.

Sous ce rapport, c'était une épreuve vraiment périlleuse que celle qui allait mettre face à face pendant plusieurs jours, à propos d'un proverbe dramatique, un jeune homme et une jeune fille, avec la tâche de se montrer très-amoureux l'un de l'autre et de se le dire le plus eloquemment possible. N'y a-t-il pas en pareil cas une tentation violente d'entrer, comme on dit vulgairement, dans la peau de son personnage?

Quand Robert s'en aperçut, il était trop tard malheureusement pour reculer. Lui, du moins, pouvait trouver un équilibre dans la pensée qu'il n'était là qu'en qualité de simple suppléant, et que les tendres regards et les douces paroles de mademoiselle de Chalandray s'adressaient à un autre; mais Claire pouvait-elle se prêter à une pareille fiction? Ne devait-elle pas au contraire être violemment tentée de se croire dégagée de sa promesse envers un prétendu qui venait de se montrer si peu digne d'en obtenir l'accomplissement?

Et puis, dans le proverbe dont il s'agit, il s'établissait une lutte entre la candeur et l'ingénuité d'une jeune fille de quinze à seize ans et le savant manège d'une Célimène de village qui finissait par être vaincue au dénouement. N'y avait-il pas encore là un rapprochement bizarre et, sous un voile allégorique des plus transparents, quelque chose de prophétique peut-être?

En tous cas on conviendra qu'il se trouvait dans toutes ces circonstances réunies de quoi frapper l'imagination d'une personne un peu romanesque, comme on l'est généralement à l'âge de mademoiselle Claire de Chalandray. C'était en quelque sorte une aube nouvelle qui se levait à ses yeux, parallèlement à un crépuscule; et, à l'heure présente, il ne fallait pas s'en prendre à Robert, si Gaston de Montmagny semblait menacé de se fondre dans la vapeur crépusculaire.

Le marquis douairière de la Roche-d'Eon avait reçu de sa marraine, au temps lointain où elle était née, en plein règne de Louis XV, le prénom tré-distingué peut-être mais non moins gothique d'Yolande, dont elle se montrait on ne peut plus fière, et on la faisait le 29 septembre. Ce jour-là, à l'issue du déjeuner, tous les gens attachés au service du château, depuis les valets et filles de chambre jusqu'au dernier marmion, suivant un usage semi-féodal, semi-patriarcal, venaient présenter leurs hommages et leurs souhaits à la châtelaine.

Celle-ci, debout et appuyée sur sa haute canne, daignait les recevoir dans le grand vestibule du château, avec la même majesté sans aucun doute

que Louis XIV, dans le salon des glaces à Versailles, quand il passait en revue les seigneurs et les dames de la cour humblement inclinés devant lui.

Les femmes et les filles s'en hardissaient parfois jusqu'à offrir un bouquet, dont la douairière les remerciait en se laissant baiser la main et en leur donnant une petite tape sur la joue quand elle était de bonne humeur. Puis, sur un signe, tout le monde disparaissait en assourdissant le bruit de ses pas, car on savait qu'elle était nerveuse en diable. Le soir, il y avait grand gala à l'office; la marquise payait les violons, et, quand le temps le permettait, on s'en allait danser dans un des quinconces du jardin.

Le 29 septembre 1847, il n'y avait pas de raison pour que les choses se passassent différemment au château de la Roche-d'Eon. Il y en avait au contraire plus d'une pour que le caractère de la fête fut encore plus solennel, en regard à la société qui se trouvait réunie au château. Des illuminations et un feu d'artifice avaient été, en conséquence, depuis quelques jours déjà, déposés par les soins de Maurice. C'était là le couronnement de la fête, dont le prologue devait être, ainsi qu'on le sait, le proverbe dramatique répété avec tant de soin et de mystère.

À peine les gens du château venaient d'opérer leur retraite, et déjà la douairière se disposait à rejoindre ses hôtes dans le salon, lorsqu'elle se vit arrêtée par le duc et le colonel, qui lui demandèrent de rester quelques instants encore. Presque en même temps, deux monétaires, enrubannés de la façon la plus triomphante, pénétrèrent à leur tour dans le vestibule, en faisant retentir tous les échos du château du bruit de leurs instruments.

À leur suite on vit paraître et défilé successivement Maurice, déguisé en vieux garde-chasse, le nez barbouillé de tabac, la figure outrageusement grimaçue, et à peine reconnaissable. Il donnait le bras à madame de Sauvoy, plus pimpante et plus séduisante que jamais sous les atours de villageoise coquette. L'un et l'autre étaient suivis par mademoiselle de Chalandray, vraiment adorable avec sa coiffure et sa pittoresque toilette d'accordée de village et doucement appuyée sur le bras de Robert. Celui-ci avait bravement tenu à honneur de figurer lui-même dans le cortège, et c'était lui qui fermait gravement la marche.

Quelle est cette mascarade? s'écria la douairière, moitié intriguée, moitié déjà prête à se fâcher. Voilà assez de musique, ça gêne les oreilles. Je gage que c'est ce lord de Maurice qui a eu cette idée-là. Qu'on ferme bien vite toutes les portes et toutes les fenêtres! Quel scandale! cela s'ébruitait en dehors!

— Ne vous mettez pas en colère, bonne maman, reprit Claire en quittant le bras de Robert et en courant se jeter dans les bras de la marquise, et laissez-moi d'abord vous offrir mon bouquet de fête et vous débiter mon petit compliment.

La-dessus la jeune fille, prenant dans son corsage à la paysanne un papier qu'elle déplia, se mit à lire une sorte de rondeau ou virelai, dans lequel se trouvaient expliqués en quelques couplets assez agréablement tournés, et d'une forme légèrement saupoudrée d'archaïsme, le motif du travestissement auquel on venait d'avoir recours et le but que se proposaient les acteurs improvisés. Pour en donner une idée, il suffit d'en citer un couplet, accompagné, comme on le pense bien, en pantomime, par les saluts et les révérences de chaque acteur ou actrice.

Bonne maman, je suis Thalie; Voici ma troupe au grand complet: Lise d'abord, toujours jolie, En jupon court, en bavolo;

Le père Alban, tout hors d'haleine, Rose et Colas un peu tremblants... C'est pour fêter la châtelaine, La châtelaine de céans. (A continuer)

GLACE! GLACE!

M. Jos. Saint-Pierre désire faire connaître au public que, comme par les années passées, il est prêt à servir de la glace de première qualité, prise à l'Anglo-Garden et à l'Esplanade, immédiatement à tous ceux qui voudront bien lui donner leur ordre.

M. Jos. Saint-Pierre, 50, rue Béland. M. P. S. - à glaces servie à domicile régulière et à bon compte. Québec, 5 mai 1922.

COMMENT ILS SE SOUFFLET-
TENT

Quel est celui, même aux points les plus reculés de la province, qui n'a pas entendu parler de la fortune colossale amassée par M. Charles Langelier aux dépens du trésor public ?

Les journaux, qui pendant les derniers six mois ont chanté ce refrain, se passent maintenant à tour de rôle la petite note que voici :

« La « Maison Dorée » de M. Langelier est mise en vente pour les taxes, et sera dévolue le 8 juillet prochain. A part le mort-gage de la corporation de la ville, le château est couvert de plusieurs autres hypothèques. Ainsi, il doit \$10,000 à un M. Picard, \$6,000 à l'entrepreneur, \$1,350 au couvreur, etc. »

C'est cela. Pour se payer la satisfaction d'humilier, de blesser M. Charles Langelier, ces éternels n'hésitent pas à se souffleter eux-mêmes.

Pour une fois, messieurs, vous avez raison.

Où, la maison de M. Langelier va être vendue pour payer ses dettes.

M. Langelier qui, lorsqu'il est entré au ministère jouissait d'une certaine aisance, était propriétaire d'immeubles et n'avait pas de dettes, en est sorti absolument ruiné.

Pauvre politique ! il faut avoir le caractère rudement trempé pour en subir vaillamment tous les déboires et toutes les ingratitude !

Leurs dernières menaces

Le *Chronicle* nous apporte ce matin les dernières menaces du gouvernement fédéral.

Puisque vous ne voulez pas lâcher sir Adolphe Caron, nous disent-ils, nous allons entreprendre M. Laurier lui-même. Nous allons demander incessamment une enquête et établir que M. Laurier a eu connaissance de toutes les souscriptions électorales recueillies par M. Fauchard et qu'il en a bénéficié.

Allez-y gaiement, messieurs. Nous nous moquons de vos menaces. Il n'est personne parmi vous qui soit capable de toucher à un cheveu de la tête du chef libéral à Ottawa.

Actualités

Les préparatifs pour la pêche au homard sont cent fois plus considérables, cette année, qu'ils ne l'ont jamais été dans le passé.

Il y a de la fausse monnaie en circulation, du papier et de l'argent. Qu'en savez-vous ?

On annonce semi-officiellement que les élections générales se feront en Angleterre dans la première semaine de juillet.

Les mêmes partout et toujours, ces bons toros.

Lord Salisbury vient de prononcer un discours-programme dans lequel il a carrément dénoncé le Home rule et chauffé à blanc le fanatisme des orangistes et ultrarouges.

Les toros anglais, comme leurs congénères canadiens, vont faire les élections avec le vieux drap.

DEBATS DES DÉPÊCHES

Nouvelles de Montréal

Ce que disent les journaux de la métropole

Montréal, 7 mai.—La compagnie du Grand-Tronc a cessé le service entre Montréal et Longueuil.

—La presse se plaint amèrement de ce que les grands propriétaires d'écuries emploient comme cochers des rebuts de bagnes qui sont le terreux des citoyens.

—Le *Witness* s'est donné le trouble de préparer lui-même un projet de loi fixant la délimitation des comtés de la province suivant leur population et leur position géographique et sans tenir compte aucunement de la force des partis dans les divers endroits. C'est un travail très intéressant et qui fait voir, mieux que n'importe quel argument, tout l'odieuse du morcellement des comtés préparé par le gouvernement.

—Le *Star* demande aux députés conservateurs d'appuyer la proposition faite par M. Turgeon d'abolir le Conseil législatif.

—La *Patrie* et le *National* continuent une campagne vigoureuse contre le morcellement des comtés.

—Le *Monde* annonce que la propriété de M. Charles Langelier doit être vendue par le sheriff, et en profite pour injurier de nouveau.

INCENDIE CONSIDÉRABLE

La position de greffier

Montréal, 6 mai.—Les hangars de la ligne *Humber* américains sur les quais ont été détruits par le feu hier soir. Les pertes sont de \$75,000 avec peu d'assurance. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'on a pu sauver le steamer *Crescent* qui était le long du quai.

ECHOS D'OTTAWA

CAU US LIBÉRAL

CE QU'ON DIT DU NOU-
VEAU P'TIT BANC

Le district de Québec va-t-il être disséqué lui aussi ?

Le bruit court aujourd'hui dans les cercles politiques que le gouvernement, enchaîné par la grande majorité de l'autre côté du morcellement des comtés, va se proposer de morcellement des comtés, mais même permettre des amendements pour le rendre encore plus odieux. C'est ainsi que les conservateurs de Québec remporteraient leur point. On extrairait une paroisse libérale de chaque comté pour les grouper et faire passer ainsi plusieurs comtés libéraux aux mains des conservateurs. Comme on prévoit un débat très long, le Sénat ajournera pour une semaine. Il est possible aussi qu'il ait un ajournement des Communes à la fin de la semaine prochaine, vu qu'il y a deux fêtes dans la semaine suivante, la fête de la Reine et l'Ascension.

—Les députés libéraux se sont réunis hier en caucus, et ont décidé, paraît-il, de tenir la chambre en session tout le plus tôt, que de laisser passer le projet de morcellement.

—Les noms désignés comme devant faire partie de la commission royale ne sont pas bien variés dans les cercles politiques. On considère que c'est amoindrir le prestige de la magistrature que de choisir ainsi, dans des causes politiques, des juges qui ont été autrefois d'ardents politiques. M. le juge Lacoste et M. le juge Bossé ont été en outre tous deux nommés juges par sir Adolphe. Il n'y a pas un an que M. Lacoste était le président de l'association conservatrice, et comme tel le distributeur des fonds du parti à Montréal. On se demande pourquoi le gouvernement ne suggère pas plutôt le juge en chef Johnston, qui n'a jamais été dans la politique.

—On a fait juger M. Mercier par une majorité de juges bleus. Si sir Adolphe tient à se faire juger par une majorité de juges bleus, pourquoi ne nomme-t-il pas au moins un juge libéral ?

—Il est possible que les noms des commissaires soit soumis à la Chambre par le ministre de la justice mardi prochain.

—(Plus récent)

Un débat animé en perspective aux
Communes

LE REFUS DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE
L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD DE SANCTIO-
NER L'ABOLITION DU
CONSEIL LÉGISLATIF

Un acte de partisan politique

Le "gerrymander"

La défense des Connolly

Ils réclament encore \$120,000
du gouvernement fédéral

Ottawa, 7 mai.—M. Louis Fréchette, de Québec, s'est fait voler sa montre la nuit dernière, à l'hôtel où il logeait ici.

—Le refus du lieutenant-gouverneur Carvell de l'île du Prince-Édouard de sanctionner le bill abolissant le Conseil législatif de cette province va, selon toute probabilité, faire le sujet d'un débat animé à la Chambre des Communes.

—La constitutionnalité du bill ne fait pas le moindre doute et le lieutenant-gouverneur n'a fait qu'un acte de partisanerie. S'il ne consent pas à convoquer de nouveau la Législature et ne revient pas sur sa décision, le gouvernement provincial demandera sa destitution, non seulement à cause de sa conduite inconstitutionnelle mais à cause de la manière dont il a traité une personne qui dégrade la dignité de ses fonctions.

—Quand les estimés des chemins de fer ont été mis sur le tapis à la Chambre des Communes hier soir, l'honorable M. Haggart a dit que le gouvernement ferait connaître prochainement sa politique relative au chemin de fer Intercolonial.

—Sir John Thompson annoncera des changements importants dans son bill du "gerrymander" quand il passera en seconde lecture.

—MM. Larkin, Connolly & Co ont produit ce matin leur défense dans la poursuite intentée contre eux par la Couronne en Cour d'Éloquie.

—On entend les accusations de conspiration avec MM. Robert McGreevy et Thomas McGreevy et disent qu'ils ont fait l'ouvrage entreprise pour l'argent qui leur a été donné.

—Ils réclament en même temps du gouvernement environ \$120,000 qu'ils prétendent leur être dus pour travaux à Québec et à Lévis.

Nouvelles de Toronto

Ce que disent les journaux de la capitale d'Ontario

Toronto, 7 mai.—Le *Globe* continue à tonner contre le morcellement des comtés. Le *Mail* met à nu le tour habile que le gouvernement vient de jouer en substituant à l'accusation portée par M. Edgar une autre préparée par sir Adolphe lui-même. Le *World* approuve le morcellement et a décliné les accusations à une Commission Royale.

Assailli par des bandits

A L'ENTRÉE DU BOIS DE
SAINT-HENRI

ÉMOI CONSIDÉRABLE DANS
CETTE PAROISSE

Toute la population sur pied

Hier soir, M. George Demers, de Saint-Henri, qui tient un bureau de courtier sur la rue Saint-Pierre, à la Basse-Ville, bien connu du haut commerce et de la finance, s'en retourna en voiture chez lui.

Rendu près du bois de Saint-Henri, il fut la rencontre d'un cultivateur de Sainte-Claire qui lui dit que trois individus à cheval, et un autre sur un piédestal, s'étaient approchés de lui et qu'il leur avait dit de monter, d'une voix basse et enrouée, et qu'il leur avait dit de monter, d'une voix basse et enrouée, et qu'il leur avait dit de monter, d'une voix basse et enrouée.

—Le comité des finances, à sa réunion hier après-midi, a recommandé à l'unanimité la nomination de M. L. O. David, au poste de greffier de la cité. La nomination sera faite par le conseil de ville lundi. La position vaut \$3,500 par année.

—La Gazette dans sa correspondance d'Ottawa se décide, dit-elle, que les libéraux à Ottawa ont décidé de faire une guerre à mort au bill du *gerrymander* et à exiger l'impêchement du juge Elliott.

—Les élections en Angleterre

Assemblée des citoyens

La réunion des citoyens pour aviser aux moyens d'héberger dignement le cinquantième anniversaire de l'ordination de Son Éminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, qui devait avoir lieu le 30 avril dernier et qui a été remise à aujourd'hui, lieu cet après-midi à quatre heures.

—Du bon marché

N'oubliez pas que le meilleur magasin pour avoir du bon marché dans les bonnets et belles chaussures, c'est toujours chez J. H. Bégin, 121, rue Saint-Joseph, St-Roch, Voir l'annonce.

—Le nouvel entrepôt de meubles

M. O. Bégin, gérant du nouvel entrepôt de meubles, coin des rues de la Couronne et Desossés, nous prie d'informer nos lecteurs qu'il ne doit ouvrir son entrepôt de meubles que vers le milieu de la semaine prochaine, à cause de retard dans l'expédition de ses meubles.

—Perdu

Le 6 du courant, entre la pharmacie Morin, rue St-Jean, et chez Robitaille et Picher, un livre de copie d'ordre, et un livre de prix d'articles de pharmacie.

—Un chuto malheureux

Nous lecteurs se rappellent sans doute le terrible accident de voiture dont le jeune Dugal, fils de M. Ulric Dugal, typographe, a été victime il y a quelque temps. Il avait la jambe droite cassée et de fortes contusions au cou et au visage. Il a été transporté à l'hôpital et a été soigné par le docteur Gauthier, qui a été très heureux de le voir guérir.

—L'état sanitaire de la ville

Il y a actuellement sept maisons de pharisiens atteints de cette maladie à l'hôpital civique.

—Un enfant de 7 ans est mort hier à l'hôpital, de cette maladie.

—Un signalé cinq cas de fièvre scarlatine au bureau d'hygiène depuis un mois.

—Il n'y a pas d'autres maladies épidémiques signalées à Québec.

—On nous a fait remarquer au bureau d'hygiène que les officiers chargés de l'inspection hygiénique des propriétés de la ville ont trouvé celles qu'ils ont visitées, jusqu'à présent, sans de rares exceptions, nettoyées et en bon état suivant les règlements municipaux.

—Action en dommages

Les parents du jeune Gravel, qui, comme nous l'avons annoncé, ont été causés à leur voiture, ont intention d'intenter une action en dommages au cocher qui a été la cause de cet accident.

—Département du télégraphe d'Irmo

Statistique des alarmes de 1890-7 à 1891-2 :

1890-7, 137 ; 1871-2, 138 ; 1872-3, 143 ; 1873-4, 142 ; 1874-5, 148 ; 1875-6, 148 ; 1876-7, 167 ; 1877-8, 187 ; 1878-9, 233 ; 1879-80, 201 ; 1880-81, 245 ; 1881-82, 269 ; 1882-83, 292 ; 1883-84, 272 ; 1884-85, 240 ; 1885-86, 223 ; 1886-87, 230 ; 1887-88, 203 ; 1888-89, 223 ; 1889-90, 230 ; 1890-91, 408 ; 1891-92, 383.

—Conférence Eucharistique

Les dames de l'Église des Tabernacles ont convié à une conférence eucharistique donnée à la Basilique, le 6 mai, à trois heures, par le révérendissime Père Testinier. Le sujet traité à cette occasion, par le supérieur général de la Congrégation du Saint-Sacrement, s'adaptait particulièrement à l'Église des Tabernacles, tous les membres de cette association ont instantanément priés d'assister à ce pieux entretien.

—Veillez essayer nos thés.

VANDRY & TURCOTTE, 35, rue St-Jean.

Société des artisans Canadiens-français de la cité de Montréal

Avis est par le présent donné à tous les membres de cette société, appartenant à la succursale de Québec, qu'à partir de mardi prochain et jusqu'à nouvel ordre, les réunions et les paiements de contributions se feront dans les nouvelles salles de la succursale de Québec, situées dans la bâtisse de l'Union Saint-Joseph à St-Roch, rue St-Joseph No 261, tous les mardis soirs.

—Profession religieuse

Importante cérémonie religieuse ce matin à l'église des sœurs de la Charité.

—Mlle Aurélie Donrass, en religion S. S. Angèle, et Mlle M. Louise Marceau, fille de M. Philéon Marceau, de Ste-Anne de la Pêraie, (en religion S. S. Danasse, vœux perpétuels.

—Mlle Elmire Gagné, en religion S. S. Céline, vœux annuels.

—Mlle Odélie Dement, en religion S. S. Jeanne, vœux annuels.

—Mlle Marie-Anne, en religion S. S. Agathe, et Mlle Claire Cloutier, en religion S. S. Colette, prise d'habit.

—Cérémonie présidée par Mgr Marois, assisté de M. le Chapelain de l'Hospice et du Rév. M. Scott.

—M. l'abbé Lavoie assistait au cheur.

—Tribunaux correctionnels

En une minute, M. Demers est perdu de vue les trois fois.

En arrivant à Saint-Henri, M. Demers s'empessa de raconter son aventure.

On comprend l'émoi qui s'en suivit dans la paroisse. Tout le monde fut sur pied toute la nuit, s'attendant à tout instant à voir paraître les trois bandits.

On ne s'est couché qu'au jour, rêvant de meurtre et scènes de carnage de toutes sortes.

Ces individus ont été revus depuis sur la route de St-Jean Chrystiote.

Faites copier vos vieux portraits de zinc ou carte \$2.00 la douzaine, grandeur cabinet, chez M. A. R. Roy, et vous n'en voudrez pas d'autres.

—A travers la ville

M. Kirouac, vice-président de la Banque Nationale, qui était allé dans l'Ouest, dans le but d'y établir des succursales de cette banque, est de retour en cette ville.

—Personnel

M. Kirouac, vice-président de la Banque Nationale, qui était allé dans l'Ouest, dans le but d'y établir des succursales de cette banque, est de retour en cette ville.

—Bulletin de la navigation

Le steamer de la ligne *St-Jean*, de la ligne Allan, quittera notre port pour Liverpool demain matin. Ce sera le premier steamer parti de Québec pour l'Europe cette saison.

—Le *Montréal*, de la compagnie du Richelieu, qui a été complètement transformé d'un *clipper*, arrivera ce matin à Québec. Il repartira lundi soir pour Montréal et continuera à tenir cette ligne, comme par le passé, avec le *Québec*.

—Le premier voilier océanique de la saison, la barque *Neptune*, sur lest, est arrivé à dix heures ce matin.

—Terrible blessure

Un cultivateur de Ste-Pierre, Abraham Durand, s'est fait une terrible entaille à un pied, en bêchant.

—A la salle Jacques-Cartier

Nous avons reçu tard hier soir le numéro de changement de programme au Théâtre-Gaieté.

Nous y avons cependant jeté un rapide coup-d'œil, et nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que MM. Beupré & Cie ont engagé pour la semaine prochaine l'un des meilleurs artistes que nous ayons encore vu à la salle Jacques-Cartier.

—Brûlé au visage

M. Alex. Jean, barbier, rue St-Jean, s'est adreusement brûlé la figure en renversant sur lui, par accident, un fœtus d'acide carbonique, dont un ami en démaillant, à qui il était allé donner un coup de main. La paupière droite a été profondément pénétrée ; l'œil, heureusement, n'a pas été atteint.

—Quarante Heures

Les Quarante-Heures sont commencés ce matin à 7 heures à l'église de la Basilique. La clôture aura lieu lundi matin à 7 h. 30. Ce soir et dimanche à 8 heures, prière du soir.

—Empêché par des rats morts

Le High School a été fermé, cet établissement étant empesté par des rats morts entre les planchers.

—Cour d'enquêtes et mérite et Cour d'Éloquie

La Cour d'enquête et mérite a commencé à siéger aujourd'hui.

—Cour Frontenac No 123, O. F. C.

A la dernière assemblée de la cour Frontenac No 123 de l'Ordre des Forestiers catholiques, les officiers suivants ont tous été réélus pour l'année courante :

—Militaire

Les Hussards doivent sortir en corps demain avec une fanfare.

—La revue annuelle du 8ème Carabiers aura lieu le 26 courant, jour de la Fête-Dieu.

—Il est probable que la revue du 9ème Voltigeurs aura lieu le même jour.

—Profession religieuse

Importante cérémonie religieuse ce matin à l'église des sœurs de la Charité.

—Mlle Aurélie Donrass, en religion S. S. Angèle, et Mlle M. Louise Marceau, fille de M. Philéon Marceau, de Ste-Anne de la Pêraie, (en religion S. S. Danasse, vœux perpétuels.

Les marchés

Comme toujours à cette saison-ci, les marchés étaient bien achalandés ce matin. Les prix varient peu de ceux de samedi dernier, si ce n'est que le sucre d'érable est un peu meilleur marché et les patates un peu plus élevées ; elles se vendent ce matin 20 cts le minot. La raison de la légère hausse de celles-ci, c'est que ceux qui en ont de fortes quantités ont pris le parti de les expédier à Montréal où ils espèrent obtenir 25 cts le minot.

—Mardi, 10 mai

Notre ville n'est certes pas plus favorisée qu'il ne faut de la visite de célébrités artistiques et, depuis quelques années, si l'on en excepte le trop court séjour au milieu de nous de notre compatriote distingué « *Maître Albert* » de Montréal (« *Maître Albert* »), aucun artiste de très grande réputation n'a daigné venir se faire entendre à Québec. A quoi cela est-il dû ? Notre ville se trouve-t-elle située trop en dehors de l'itinéraire généralement suivi ? Serait-ce parce que notre population n'apprécie pas suffisamment les arts et les lettres, ou le plaisir de se rendre jadis dans nos murs ? Il n'y a peut-être un peu de tout cela. Le fait n'en est pas moins regrettable, car, outre que cette abstention presque systématique nous prive de soirées intellectuelles réellement délicieuses et enlève à nombre d'entre nous un plaisir que nous nous sommes habitués à considérer comme un droit, elle nous empêche de nous rendre compte de la perfection, l'oubli dans lequel on tient notre ville peut aller jusqu'à nous faire complètement payer la carte géographique de ceux qui illustrent leur art par de brillants succès. Pour que cela continue, nous nous sommes habitués à nous résigner à apprendre par les journaux ce qui se fait au dehors, sans jamais pouvoir y participer nous-mêmes. Les artistes et les progrès accomplis, ce qui serait, chacun l'admettra, une satisfaction pour tout relatif. Grâce au zèle et au dévouement de nos amis, nous nous aurons mardi prochain, à l'Académie de Musique, la trop rare bonne fortune d'entendre l'un de ces grands artistes que de riches dons naturels développés par un travail ardu et persistant ont porté au plus haut sommet de l'art et de la renommée.

—Pour la Kermesse

Une société de jeunes gens de Saint-Sauveur, sous la direction des révérends Pères Gervais & Hubon, et Guimont & Robitaille, rue St-Joseph, St-Roch, et chez Mlle Castonguay, libraire, et Lacroix, tabaciste, rue St-Valier, St-Sauveur.

—Fête patronale de l'Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste de Québec

Tous les membres de cette association et les délégués des sociétés-sœurs, sont instamment priés de se réunir dimanche prochain le 8 du courant, à 8 heures, à M. précises, à l'École des Frères en face de l'église St-Jean, pour prendre rang dans la procession qui sera faite ce jour-là, à l'occasion de la fête patronale de cette société.

—Les membres de cette association et les délégués des sociétés-sœurs, sont instamment priés d'assister à ce pieux entretien.

—Par ordre du comité

—Ecan de meubles piano, voitures, etc.

MM. Oct. Lemieux & Cie ont reçu instruction de T. N. O'Neill, écrivain, expert et estimateur, de vendre à la vente de tous les biens mobiliers de feu Delle Caroline Laguerre, à sa résidence, No 17 rue St-Joseph, Lévis, près le collège, lundi, le 9 mai, consistant en une magnifique piano droit, neuf, de 7^{1/2} octaves, de Heintzman, avec toutes les pièces de son mécanisme, son salon en crin, table de centre, table de carte, tapis de Bruxelles, miroir de corne, rideaux ornementés meubles de salle à diner, buffet (sideboard) grande horloge antique en cuivre, table à diner, service à diner et à thé en porcelaine, couteillerie en argent et un grand nombre d'autres objets, chaises en crin, coffre de sûreté (safe) à l'épreuve du feu, meubles de passage, lit de chambre, meubles de chambre à coucher, lit de plumes, oreillers, matelas en crin, poêle de cuisine avec tubes à rechaud, confiture, bouilloire et autres ustensiles de cuisine.

—Pâques arrivées !

Ces deux choses nous présagent le retour de la belle saison.

—En conséquence, chacun doit se fournir de tout ce qui est nécessaire pour les costumes de fête et de bal, et de tout ce qui est nécessaire pour la dernière heure pour faire sa achats. Il s'en trouve qui ne peuvent se décider à acheter des costumes que la semaine qui précède la procession. C'est mal calculé ; car, outre que le premier choix est fait, il arrive souvent que les personnes qui se font attendre au magasin, ne trouvent plus rien de ce qu'ils désirent. C'est mal calculé ; car, outre que le premier choix est fait, il arrive souvent que les personnes qui se font attendre au magasin, ne trouvent plus rien de ce qu'ils désirent.

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

—Pâques arrivées !

NAISSANCE

A St-Henri de Lévis, le 2 mai, madame La Thérold Beaudoin, un fils.

MARIAGE

VALCOURT-TRIGANNE.—Jeudi, le 5 mai, à 10 heures, a eu lieu un joli mariage à l'église de Warwick. Etienne Valcourt, M. D., conduisait à l'autel Mlle Lucia Triganne, fille de Ls. Triganne écar., marchand.

CHRONIQUE MORTUAIRE